

Fédération d'associations Nature & progrès (30)

Accompagnement pour la mise en place
d'une nouvelle gouvernance et
l'élaboration des orientations

Le 31/01/2020
Delphine Caron

Proposition faite par [accolades](#) à :

Fédération d'associations Nature & Progrès
13, Boulevard Louis Blanc
30100 Alès
France
www.natureetprogres.org
Tél. : 04 66 91 21 94
Fax : 04 66 91 21 95
np@natureetprogres.org

Interlocuteurs :

Jacques de la Picquerie, membre du bureau fédéral, j2lapiq@orange.fr , 06 88 05 37 67
Célia Dupetit, salariée de la fédération, c.dupetit@natureetprogres.org , 06 42 04 40 52

1. Contexte de l'accompagnement

Nature et Progrès (N&P) est une fédération d'une trentaine d'associations appelées « groupes locaux » portant le même nom et réparties sur le territoire français. Depuis leur création en 1964, ces associations visent à développer et promouvoir l'agriculture biologique.

Actif contributeur de la reconnaissance de l'agriculture biologique en France et en Europe, N&P gère sa propre marque associative, collective et indépendante sur des produits agricoles, alimentaires et cosmétiques. En effet, N&P refuse que l'agriculture biologique soit dépendante d'une attache commerciale via les organismes certificateurs et se détache de la certification par tiers et de la Bio officielle.

Ainsi, la principale activité des groupes locaux comme de la fédération est la gestion de la mention Nature & Progrès (sa marque). L'obtention de la mention est attestée par un « système participatif de garantie » (SPG) reconnu par l'IFOAM¹. Ce système s'appuie sur un cahier des charges et sur une charte éthique co-construits par les professionnels et les consommateurs étroitement associés et fortement engagés. En effet, la certification est basée sur un travail bénévole mené par les adhérents de N&P. Les groupes locaux et la fédération développent également des activités complémentaires telles que l'animation de débats, de marchés, l'organisation de foires et salons, le développement de circuits courts, des interventions pédagogiques, etc. Enfin, la fédération publie une revue, éditée 5 fois par an.

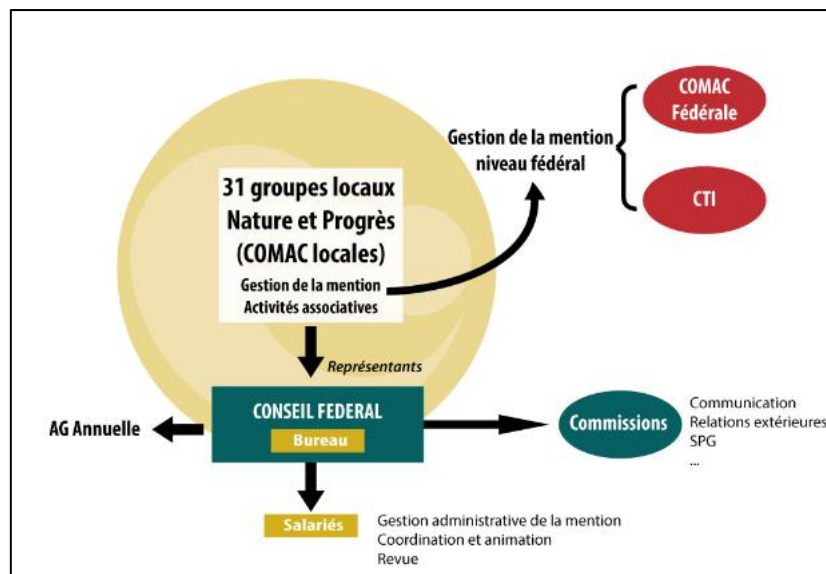
Depuis quelques années, de plus en plus d'adhérents, notamment professionnels, demandent la mention Nature & Progrès. Pour faire face à cette demande croissante et à l'augmentation du nombre de groupes et d'adhérents, la fédération a recruté 4 salariés supplémentaires (pour atteindre 12 salariés à ce jour). Les salariés, les membres de la fédération et des groupes locaux font alors le constat que **« la gouvernance et l'organisation de la fédération ne sont plus adaptés à sa taille ni à ses valeurs » (cahier des charges)**. En effet, couplé à la nécessité d'un fonctionnement davantage en adéquation avec le volume actuel d'activité, le besoin a été exprimé d'adopter une

¹ International Federation of Organic Agriculture Movements (Fédération Internationale des Mouvements d'Agriculture Biologique en français)

organisation plus en phase avec les valeurs de l'association : l'horizontalité, la confiance, le partage et la prise d'autonomie grâce à l'apprentissage et le partage des savoirs.

La réflexion sur la gouvernance a été initiée en 2013 avec une révision statutaire qui a principalement conduit à la création de 2 commissions en charge de la gestion de la mention :

- la Commission Mixte d'Agrément et de Contrôle (COMAC) fédérale qui supervise l'attribution de la mention,
- le Comité Technique Interne (CTI) qui encadre l'écriture des cahiers des charges à partir des débats des commissions techniques (ex : commission élevage, boulangerie, brasserie,...).



Source : site internet N&P consulté le 28/01/2020

Hélas, le travail de réflexion n'a repris qu'en 2017 à l'occasion d'ateliers organisés dans le cadre d'un conseil fédéral. Il a été suivi, en 2019, d'un accompagnement dans le cadre d'un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) qui a confirmé la nécessité de mieux définir les rôles et les mandats des instances et des acteurs. Enfin, l'assemblée générale de 2019 a mis en place une commission Gouvernance pour :

- Créer les conditions permettant une plus grande implication des adhérents aux niveaux local et fédéral ;
- Proposer un nouveau schéma de gouvernance pour N&P ;
- Définir un cadre pour faire émerger des orientations et une stratégie pour N&P

Pour atteindre ses objectifs, la fédération N&P souhaite être accompagnée dans une réflexion collective et participative et c'est dans ce cadre qu'elle sollicite la SCOP **Accolades** qui formule cette proposition.

2. Objectifs de l'accompagnement

L'accompagnement proposé par **Accolades** permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- ✓ **Imaginer une gouvernance adaptée aux valeurs et aux objectifs de N&P**
 - En élaborant des orientations à moyen terme permettant de se projeter dans une organisation désirable adaptée aux enjeux d'aujourd'hui et de demain,
 - En tirant les enseignements du fonctionnement actuel à partir d'un autodiagnostic partagé
 - En s'inspirant des modes de gouvernance alternatifs permettant la participation active des parties prenantes,
 - En se projetant sur un nouveau schéma de gouvernance respectant les valeurs portées par N&P.

- ✓ **Éprouver le nouveau schéma de gouvernance pour conclure la révision statutaire**
 - En clarifiant collectivement les rôles et responsabilités des acteurs du projet de N&P,
 - En expérimentant des outils d'animation, de pilotage et de mode de décision collectif,
 - En analysant collectivement les techniques et mécanismes testés,

3. Présentation de l'accompagnement

3.1. Approche proposée

Tout d'abord, nous entendons **la gouvernance d'une association** comme « *l'articulation des différents mécanismes permettant un alignement du fonctionnement de l'organisation sur les objectifs et les valeurs du projet associatif* » (selon Lavelle & Hoareau). Ainsi les dimensions essentielles et spécifiques à la gouvernance d'une association sont : le sens donné à l'action collective et l'implication des parties prenantes. **La gouvernance partagée** s'entend comme un système de gouvernance mariant vision, transparence et agilité tout en intégrant différents modes de décision, selon l'importance des choix à faire. Ainsi il s'agit d'un pilotage dynamique qui avance par tests, essais et amélioration continue. Des modes de gouvernance alternatifs aux schémas plus classiques, inspirés notamment de la **Sociocratie et l'Holocratie**, seront présentés et utilisés au fur et à mesure de l'accompagnement, offrant des outils que le groupe explorera lors de la construction de sa gouvernance.

Ensuite, **le choix méthodologique se veut résolument participatif** pour permettre une meilleure appropriation des résultats de l'accompagnement. Ainsi, ce dernier se construit à partir des réalités des participants et vise à amener les salariés, les administrateurs et les adhérents à co-construire leur modèle de gouvernance. La mise en place d'un groupe de travail ouvert et l'adoption d'une animation participative renforceront l'interconnaissance, faciliteront l'expression de chacun et permettront une réelle production collective. De plus, la démarche proposée s'appuiera sur **l'approche appréciative** qui met l'accent sur les succès, les forces et les ressources d'une équipe pour développer un projet collectif. Il s'agit notamment de décrypter les représentations pour pouvoir se projeter et envisager des changements motivants et fédérateurs.

Aussi, pour **permettre l'implication des acteurs** sur l'ensemble de la démarche, nous proposons le dispositif suivant :

- **La commission « gouvernance »** (composé a minima d'un ou 2 salariés de la fédération et de quelques administrateurs et adhérents) qui assure le suivi du processus, le lien avec Accolades et avec le conseil fédéral, la tenue du calendrier.
- **Un groupe de travail « gouvernance »** sera la cheville ouvrière de l'ensemble du processus. Ce groupe de travail se réunira régulièrement en séminaires d'une journée animés par Accolades. Il est ouvert (première inscription lors de l'AG 2020 et possibilité d'intégrer en cours de processus) et se compose de volontaires salariés, administrateurs et adhérents de la fédération et des groupes (environ 20/25 personnes).
- Tous les **adhérents, les salariés, les administrateurs seront impliqués à 3 niveaux** : ils seront sollicités en AG 2020 et 2021 pour élaborer une vision générale commune de la gouvernance idéale et pour valider la proposition finale. En cours de processus, ils auront accès à l'ensemble des documents du groupe de travail pour y contribuer à distance (espace personnel Accolades) et, le cas échéant, seront consultés par le biais d'un questionnaire (si jugé nécessaire par le groupe de travail).

Accolades assurera la préparation et l'animation des temps collectifs ainsi que le suivi du processus étape par étape sur l'ensemble de la démarche. Accolades apportera également un soutien à distance aux salariés de la fédération sur la rédaction des comptes rendus et des statuts, la finalisation des outils de collecte et d'analyse, l'accompagnement aux changements de pratiques pendant l'expérimentation.

Enfin, nous proposons **un accompagnement sur une année, encadré par 2 assemblées générales et se composant de 4 phases** :

- 1) **Une première phase pour lancer la démarche et élaborer les orientations à moyen terme.** Ses orientations doivent être fixées au plus tôt dans la démarche pour que la gouvernance soit pensée au regard des objectifs que N&P se fixe pour les années à venir. Nous pensons profiter du temps d'AG pour laquelle N&P sollicite une animation du prestataire.
- 2) **Une deuxième phase qui vise à réaliser un autodiagnostic, et partager les leçons apprises des expériences passées.** À cette étape nous pouvons envisager une consultation plus large des adhérents pour collecter leurs constats et leurs envies d'agir (où aimeraient-ils s'impliquer ? comment ? avec quelles modalités ?...)
- 3) **Une troisième phase consistera à co-construire une gouvernance adaptée.** Au départ de manière conceptuelle, le schéma sera enrichi par des expériences des groupes N&P et les expérimentations conduites par les membres du groupe de travail en termes d'animation d'instance, d'organisation par cercles, de modes de décision innovants (par consentement, consensus, autres...), etc.
- 4) **Une dernière phase permettra de finaliser la formalisation et la révision statutaire et de procéder à la validation par l'AG d'avril 2021.**

3.2. Contenu et déroulement de l'accompagnement

Une journée d'intervention correspond à 6 heures d'intervention.

Acteurs	Contenu prévisionnel / activités	Durée	Période
Phase 1 : Lancement de la démarche et élaboration des orientations à moyen terme			
Accolades et commission Gouvernance	Cadrage de la démarche * S'accorder sur le processus et le calendrier, * Finaliser l'animation de l'AG de fin avril	0.5 jour	Mars 2020
Accolades et assemblée générale	Lancement de la démarche et élaboration des orientations * Présentation de la démarche et de l'accompagnement * Partager les valeurs et l'identité de N&P d'aujourd'hui * Élaborer les grandes orientations à 5 ans * Mobiliser des volontaires pour participer au groupe de travail	1 jour	Fin avril 2020
Phase 2 : Réalisation d'un autodiagnostic partagé de la gouvernance actuelle			
Accolades avec groupe de travail	Préparation de la consultation des adhérents * Déterminer les éléments sur lesquels interroger les adhérents sur leur implication et les gouvernances locale et fédérale de N&P * Construire le dispositif et organiser la consultation (outils de collecte, moyens humains et matériels pour la consultation...)	1 jour	Mai 2020
Accolades avec groupe de travail	Premier niveau d'analyse par le groupe de travail * Questionner la gouvernance actuelle au regard : <ul style="list-style-type: none"> • Des valeurs et de l'identité de N&P • Du projet et des orientations à 5 ans • De l'activité, de la taille, des moyens dont dispose l'association 	1 jour	Juin 2020
Accolades, le groupe de travail et les groupes locaux	<i>Suivi à distance par Accolades :</i> <i>De la/les salariés N&P : finalisation du dispositif de consultation : outils et méthodes</i> <i>Des groupes et membres du groupe de travail :</i> <i>Diffusion et collecte des questionnaires auprès des adhérents et salariés (sondages participatifs numériques et/ou questionnaires écrits remplis individuellement ou en groupe, interviews en face à face ou téléphone)</i>	1 jour	Juin-septembre 2020
Accolades avec groupe de travail	Analyse partagée des résultats de l'autodiagnostic * Analyser les retours des adhérents * Finaliser l'autodiagnostic en intégrant ces retours * Conclure sur les grands enjeux de la réorganisation et définir des principes de gouvernance à mettre en place	1 jour	Septembre 2020
Phase 3 : Construction d'une gouvernance adaptée et expérimentation			
Accolades avec groupe de travail	Définition d'une gouvernance désirable pour N&P * Partager des principes de gouvernances participatives inspirées de la sociocratie, l'holocratie... et des expériences des groupes locaux * Élaborer différents schémas organisationnels tenant compte des enjeux et des principes déterminés à l'issue du diagnostic * Clarifier les rôles et mandats des instances pour chacun * Choisir le schéma à expérimenter et à explorer	1 jour	Octobre 2020

Accolades avec groupe de travail	Détermination des rôles des instances * Précision des compositions, des rôles, et délimitation des mandats des instances * Définition des modes de décisions aux différents niveaux Réflexion sur le travail associé bénévole/salarié * la répartition des responsabilités * la réflexion sur la posture de chacun pour permettre l'expression de l'intelligence collective * le partage d'outils et de techniques à explorer	1 jour	Octobre ou Novembre 2020 (journée pouvant être consécutive à la précédente)
Interne accolades	<i>Suivi à distance par Accolade s :</i> - de l'expérimentation : appui sur l'animation des instances (construction ordre du jour, prise de décision, animation participative...) - de la formalisation / rédaction des nouveaux mécanismes de fonctionnement	0.5 jour	Oct. – mars 2020
Accolades avec groupe de travail	Retour sur les expérimentations * ajuster la proposition du schéma de gouvernance au regard des expérimentations * finaliser la formalisation des mécanismes Préparer l'animation de l'AG pour permettre l'appropriation et l'adoption du nouveau fonctionnement et des textes	1 jour	Mars 2020
Phase 4 : Formalisation et révision statutaire			
Accolades avec l'assemblée générale de la fédération	Validation de la gouvernance et adoption des textes révisés * Présenter la gouvernance * Permettre aux participants de s'approprier et d'enrichir la proposition de schéma et les nouveaux textes à adopter * Valider collectivement	1 jour	Avril 2021
Nombre total de jours d'accompagnement par Accolades		10	jours

Nous précisons que la méthodologie proposée, même si elle nous apparaît être la plus pertinente, pourra être modifiée en fonction du contexte dans lequel se déroule l'accompagnement (nombre de participants, temps disponible pendant les temps forts, contexte, vie de groupe, nouveaux enjeux,...). Ainsi, la durée prévisionnelle de chaque phase et activités est une estimation qui pourra être ajustée lors des comités de pilotage pour répondre au plus près aux spécificités de l'association N&P.

Des méthodes et des outils d'animation participative utilisés (cadène, mémaplan, jeu des enveloppes, débat cartonné, désaccord fécond, abaque de Régnier...) seront choisis en fonction des objectifs.

4. Savoir-faire d'Accolades

4.1. Présentation d'Accolades

Accolades est une société coopérative et participative (SCOP). Créée en 2005, elle possède une large expérience dans l'accompagnement des associations, des collectivités locales et territoriales ainsi que des entreprises qui placent le développement humain au cœur de leur action.

Accolades utilise des méthodes participatives qui permettent la prise en compte des compétences de chaque groupe dans une pratique d'apprentissage coopératif. Elles favorisent également les décisions collectives et la mobilisation des personnes concernées.

4.2. Principes d'intervention

Notre démarche « propose le développement des compétences propres à une action émancipatrice en terme de capacitation de l'individu et/ou du groupe »². C'est pourquoi elle permet la mobilisation des acteurs au regard de leurs pratiques actuelles. Ainsi, l'intervention d'Accolades se traduit par :

- **Une conduite participative de votre projet :**

Nous utilisons des méthodes d'animation participatives et des processus de décisions collectives. Les savoir-faire et l'expérience de chacun sont mobilisés.

- **Une démarche en prise avec votre réalité :**

Nos interventions permettent la transformation des pratiques, dans une vision d'apprentissage de la démocratie participative. Nous nous efforcerons de construire avec vous les outils qui permettront d'ancrer ces transformations dans le quotidien de chaque acteur.

- **Un processus évolutif :**

Vous constaterez dans cette proposition que le processus est déroulé de façon à laisser de la place à l'émergence de nouveaux questionnements. C'est un choix qui nous permet de prendre en compte la réalité que nous rencontrerons au cours de la mission. Ainsi, les contraintes de chaque acteur (volonté d'engagement, charge de travail, impératif du calendrier) pourront être intégrées dans le processus. C'est le propre d'une démarche participative que de ne pas être « bouclée » à l'avance.

- **La garantie d'une posture d'écoute, de bienveillance et de rigueur :**

L'intervenant d'Accolades prend en compte les attentes du groupe, les préoccupations individuelles des participants et celles du commanditaire. Sans se positionner comme un expert, il mettra à votre service ses compétences sur le sujet traité.

4.3. Références théoriques d'Accolades

Nos interventions s'appuient sur les références théoriques suivantes :

- ✓ Paolo Freire : *Pédagogie de l'autonomie*
- ✓ Michel Séguier et Bernard Dumas : *Construire des actions collectives – Développer les solidarités*
- ✓ Michel Séguier et Françoise Garibay : *Pratiques émancipatrices - Actualités de Paolo Freire*
- ✓ Pierre Boutinet : *L'anthropologie du projet,*

Pour cette mission, nous mobiliserons les références suivantes :

- ✓ Michel Crozier et Erhard Friedberg : *Analyse stratégique*
- ✓ Michel Godet : *Problèmes et méthodes de prospective stratégique*
- ✓ Henry Mintzberg : *Grandeur et décadence de la planification stratégique*
- ✓ *Approche systémique des organisations / Gouvernance et pouvoir partagé* (ouvrages collectifs)
- ✓ Roger Mucchielli : *le travail en équipe : clés pour une meilleure efficacité collective*
- ✓ Frédéric Laloux : *Reinventing Organizations*

² « Pratiques émancipatrices, actualités de Paolo Freire » - Michel Séguier et Françoise Garibay

5. Modalités pratiques

- **Pilotage de l'intervention** : **Delphine Caron**, animatrice/formatrice.
- **Durée de la mission** : 10 journées (une journée correspond à 6 heures d'intervention)
- **Public concerné** : adhérents, administrateurs et salariés N&P
- **Lieu** : Alès (à confirmer)
- **Espace personnel** : Au début de la mission, un **Espace personnel** sera créé sur le site d'Accolades. Les comptes rendus et les documents d'étape intermédiaires y seront accessibles, en utilisant un code d'accès spécifique à cette mission. Si vous souhaitez en connaître le fonctionnement, rendez vous sur le site www.accolades-dsl.com et identifiez-vous sur la page d'accueil en utilisant **Identifiant** : Démo et **Mot de passe** : Démo.
- **Vous trouverez sur www.accolades-dsl.com :**
 - ✓ **Le Projet d'Accolades** (les principes et valeurs sur lesquels Accolades base son activité),
 - ✓ La présentation des intervenants,
 - ✓ Les références et différentes interventions réalisées par Accolades.

6. Coût de l'intervention

Une journée d'intervention est facturée : 1 110 € TTC (soit 925 € HT)

Soit, pour la totalité de l'accompagnement : 11 100 € TTC (soit 9 250 € HT)

Modalités de règlement :

- 30% au démarrage de la mission,
- le solde à la fin de la mission, sur présentation de factures,
- Règlement sous 7 jours à réception des factures.

Ce coût comprend :

- Tous les frais liés à la mission (transports, hébergement, repas),
- Les fournitures administratives et le matériel nécessaires pour l'organisation des réunions,

Ne sont pas compris :

- La réalisation et l'expédition des convocations aux réunions,
- La réalisation d'une base de données des adresses mail des participants (pour l'Extranet),
- La mise à disposition des salles de réunion.

La fédération « Nature & Progrès» s'engage à nommer un interlocuteur privilégié pour Accolades durant la mission.

« Bon pour accord »

(En cas d'acceptation de cette proposition, merci de nous la renvoyer signée)

Fait à :

Le :

J'ai pris connaissance des conditions générales de vente ci-jointes

Signature et cachet :

(précédés de la mention manuscrite « Bon pour accord »)

Fait à Vaulx-en-Velin

Le 31/01/2020

Pour **Accolades**

Intervenant : Delphine Caron

Tel : 06 27 67 43 38

Courriel : delphine.caron@accolades-dsl.com

Pour en savoir plus :

www.accolades-dsl.com

Accolades

Comptoir Etic/Woopa

10, avenue des Canuts

69120 Vaulx-en-Velin

Conditions Générales de Vente - Prestations d'animation, accompagnement et conseil (1er janvier 2015)

Généralités

Toute commande de mission d'intervention implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente et au contrat de mission ou au devis qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Si l'une des clauses des présentes conditions générales de vente se trouvait nulle ou annulée, les autres clauses n'en seraient pas pour autant annulées. Le fait qu'Accolades ne fasse pas application à un moment donné d'un quelconque article des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des dites conditions générales de vente.

Prestations : animation et conseil

Accolades réalise des missions d'animation (comité de pilotage, séminaire, débat, Assemblée générale ...) et des missions d'accompagnement de tout type de groupes et projets, diagnostics, analyse de besoins sociaux, évaluation externe d'établissements sociaux et médico-sociaux...

Documents contractuels

La contractualisation s'effectue en retournant le devis ou l'offre d'Accolades, dûment signé et revêtu de la mention manuscrite « bon pour accord », par la signature d'un contrat de mission ou en adressant un document mentionnant notamment : la nature du service, la quantité, le prix convenu, les conditions de paiement, le lieu de la prestation s'il est autre que le lieu de facturation.

Toute commande, y compris celle passée par téléphone ou par mail, doit faire l'objet d'une confirmation écrite.

Font partie intégrante du contrat :

- les présentes conditions générales,
- les conditions particulières acceptées par les deux parties,
- la commande acceptée par tout moyen, notamment par accusé de réception ou confirmation de commande,
- les documents du fournisseur complétant les présentes conditions générales,
- les études, devis et documents techniques communiqués avant la formation du contrat principal et acceptés par les parties,
- le bon de livraison,
- la facture.

Ne font pas partie du contrat : les documents, catalogues, publicités, tarifs non mentionnés expressément dans les conditions particulières

Si lors d'une précédente commande, le client s'est soustrait à l'une de ses obligations (défaut ou retard de paiement, par exemple), l'accès à la prestation pourra lui être opposé légitimement.

Collaboration et obligation du client

Le client s'engage à collaborer activement avec Accolades. Le client s'engage en particulier à fournir à Accolades, dans les délais requis, tous les documents, renseignements, informations détenus par lui et nécessaires à la réalisation des prestations de services objet des présentes.

Prix

Les prix facturés sont ceux établis au jour de la commande sur la base des conditions économiques en vigueur. Ils sont valables pour une durée maximale de X mois. Ils s'entendent hors TVA et seront majorés de la TVA et / ou de tous autres impôts similaires qui deviendraient exigibles, au taux applicable au moment de leur exigibilité.

Paieiment

Sauf stipulation contraire, il est perçu à la commande une somme à titre d'acompte au sens de la loi. Cette somme (qui peut aller de 30 à 50%) est définie dans la proposition faite par Accolades. Accolades a la possibilité d'effectuer toutes facturations intermédiaires en fonction de l'avancement des travaux. Le solde est payable à 7 jours date de facture ou de signature du document constatant l'exécution de la prestation. Ce délai est porté à 30 jours pour les collectivités territoriales.

Quel que soit le mode de paiement convenu entre les parties, le paiement ne sera considéré comme réalisé qu'après encaissement effectif du prix.

Le paiement par chèque ne peut se faire que par chèque exprimé en euro et tiré sur une agence bancaire française.

En cas de non paiement, même partiel, à l'échéance, le vendeur se réserve le droit de résilier le contrat ou de suspendre l'exécution des prestations en cours.

Clause pénale

Conformément à l'article L441-6 du Code de commerce, les pénalités de retard sont applicables dans le cas où les sommes dues sont versées après la date de paiement figurant sur la facture (pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.)

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com.

En cas de non-paiement total ou partiel d'une commande à l'échéance, les sommes dues au titre de cette commande ou d'autres commandes déjà exécutées ou en cours de prestation seront immédiatement exigibles après mise en demeure.

Garantie

La garantie d'une prestation ne concerne que les éléments mentionnés dans les éléments contractuels et ne concerne nullement tous les éléments qui auraient pu être ajoutés en sus et ne faisant pas l'objet d'une mention écrite.

En cas de réclamation sur une prestation immatérielle la proposition rédigée par Accolades et acceptée par le client reste le document de référence auquel les 2 parties doivent se référer pour évaluer si la prestation est conforme aux spécificités du projet. Seuls les éléments mentionnés dans ce document sont considérés comme relevant des obligations d'Accolades.

À défaut de présentation de la proposition rédigée par Accolades et acceptée par le client, les obligations d'Accolades sont strictement limitées à une considération minimale au regard des prestations mentionnées dans les éléments contractuels. Dans ce cas, le client ne peut se prévaloir que d'une absence de réalisation de la prestation ou de l'un de ses éléments majeurs, les éléments mineurs ou déjà intégrés étant considérés comme parfaitement achevés. La présente garantie couvre les frais de main-d'œuvre et en général les travaux résultant de l'obligation de garantie. Ces différentes interventions n'ont pas pour conséquence de prolonger la durée mentionnée de la garantie.

De convention expresse, la responsabilité du vendeur est strictement limitée aux obligations ainsi définies et n'est tenue à aucune indemnisation de quelque nature que ce soit notamment en ce qui concerne les vices cachés, dommages immatériels et préjudices directs ou indirects pouvant résulter d'un dysfonctionnement d'une prestation et/ou de ses conséquences.

Force majeure

Tout retard dans l'exécution de la prestation du fait de circonstances indépendantes de la volonté du vendeur ne pourra entraîner l'annulation de la commande. La responsabilité d'Accolades ne pourra être engagée pour tout préjudice résultant de ce retard.

Sont notamment considérés comme exonérateurs les événements suivants :

- les catastrophes d'origine atmosphérique telles que le gel, la neige ou les pluies d'une exceptionnelle importance,
- les barrières de dégel,
- l'incendie, l'inondation ou l'explosion pour quelque cause que ce soit,
- les grèves ou débrayages pouvant affecter l'une ou l'autre des parties ou les prestataires qui participent à l'une des étapes de la prestation.

Accolades informera le client en temps opportun des cas et événements ci-dessus énumérés.

Loi applicable et attribution de compétence

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Pour toutes les contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions, seul sera compétent le tribunal de commerce de LYON ou son président en matière de référés, même en cas de pluralité de défendeurs.

Sous-traitance - Remplacement

Afin de permettre à Accolades de tenir au mieux ses engagements, le recours à la sous-traitance ne pourra lui être reproché par le client.

De même, en cas d'impossibilité pour l'intervenant initialement prévu d'assurer tout ou partie de la prestation, Accolades se réserve le droit de le remplacer par toute autre personne de l'équipe d'animateurs-formateurs.

En cas de sous-traitance ou de remplacement, ACCOLADES reste responsable en vertu des présentes CGV.

Assurance

Le Client s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice du Prestataire. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré le Prestataire pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le stagiaire ou préposé, et contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que le Prestataire ne puisse être recherché ou inquiété.

Communication - Droit à l'image

Le Client accepte d'être cité par Accolades comme Client de l'offre de services dans le cadre de son activité commerciale, aux frais d'Accolades.

À cet effet, Accolades peut mentionner le nom du Client, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, dans les listes de ses références dans le but d'une communication externe comme interne.

Clause résolutoire de vente

Toute commande est acceptée en considération de la situation juridique, financière et économique de l'acheteur au moment de la commande. Il en résulte que si la situation financière de l'acheteur venait à se détériorer entre la date de la commande et la date d'exécution de la prestation, Accolades serait fondé, soit à exiger un paiement avant la prestation, soit à résilier la vente. En cas d'inexécution d'une seule des présentes conditions, Accolades adressera au débiteur une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception. A défaut d'exécution, par l'acheteur, de son obligation dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de cette mise en demeure, la vente sera résolue de plein droit s'il plaît à Accolades. L'acheteur ne pourra demander la résolution de la vente ou rechercher la responsabilité d'Accolades en cas de modification des spécificités initiales, intervenant entre la passation de la commande et l'exécution de la prestation, qui résulteraient de l'application d'un texte national ou communautaire. Accolades s'engage à informer l'acheteur de ces modifications dans les meilleurs délais.

Prestation intellectuelle

Prestataire de services, Accolades est tenu, pour l'ensemble de ses prestations, à une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultats. Accolades, ses collaborateurs et ses obligés s'engagent à considérer comme confidentielles et entrant dans le champ d'application du secret professionnel auquel ils sont tenus, les informations de toute nature relatives notamment aux activités de l'acheteur, à son organisation et à son personnel. Lorsqu'Accolades réalise un travail impliquant une activité créatrice au sens du Code de la propriété intellectuelle, les droits d'auteur découlant de cette création et notamment le droit de reproduction restent acquis à Accolades et ne sont transférés à l'acheteur que moyennant une convention écrite en ce sens. La convention écrite de cession des droits d'auteur, notamment du droit de reproduction, doit être expresse : elle ne saurait résulter, ni du fait que l'activité créatrice ait été prévue dans la commande, ni du fait qu'elle fasse l'objet d'une rémunération spéciale, ni enfin du fait que la propriété du support matériel du droit d'auteur soit transférée à l'acheteur. L'utilisation des informations fournies par Accolades est strictement personnelle à l'acheteur ou aux personnes habilitées par lui, pour leur usage interne à l'exclusion des sociétés du même groupe.

Sauf convention spéciale d'exclusivité, Accolades peut à nouveau utiliser une création réalisée par ses services.